

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)

=====

## MUTUELLE DU TRESOR : LA MENACE S' ACCENTUE

Lors de l' AG de Rennes le 17 06 05, nous avons essayé d'aborder les problèmes de fond, ce qui, «ceux qui étaient présents s'en souviennent» fut très difficile.

Aujourd'hui la mutuelle est devant un obstacle considérable. Demain après midi 4 novembre, à Paris a lieu une Assemblée Générale extraordinaire qui devra décider de la modification des statuts, pour notamment permettre les détachements.

En effet, suite aux plaintes déposées par la MGSP (Mutuelle Générale des Services Publics, soutenue par la CGC et la CFTC), la Commission Européenne et le Conseil d'Etat imposent l'arrêt de toute aide publique aux mutuelles au nom de la libre concurrence. Les mutuelles du privé quant à elles, pourront continuer à recevoir des aides de l'employeur.

**Cela a différentes conséquences dont chacun risque d'en mesurer très rapidement les effets néfastes :**

Sans aide publique, le mouvement mutualiste sera dans une situation qu'il n'est pas exagéré de qualifier de **CATASTROPHIQUE**.

L'équilibre financier des mutuelles déjà précaire sera encore fragilisé par cette décision d'autant que les dernières orientations en terme de sécurité sociale amplifient ce déséquilibre.

Les correspondant(e)s de la mutuelle, réunies demain matin à Paris également, vont devoir choisir d'ici le 30 novembre entre **réintégrer les services au 1<sup>er</sup> janvier prochain ou accepter le détachement**.

Quelles sont les principales questions qui se posent :

1 : **Pour quel choix les correspondants vont ils opter ?** Naturellement c'est à eux et à eux seuls d'en décider, encore faut il qu'ils aient les informations nécessaires. La réunion de 2 Heures demain matin suffira t'elle à leur apporter toutes les réponses, alors que les correspondants de la mutuelle des douanes sont eux, réunis pendant 2 jours. Il est vrai que le conseil d'administration de cet organisme est à majorité CGT.

**Soit ils demandent leur détachement**, (combien d'agents seront autorisés « moins que le nombre de correspondants actuels assurément » et payés sur quel budget ?) mais au vu des informations qui ont pu filtrer, il semble que ce soit seulement une minorité qui s'y prépare, **soit ils réintègrent** car :

- Rien ne permet d'affirmer que le détachement sera pérennisé et qu'au terme du dit détachement ils ou elles pourront retrouver une place au trésor dans leur ville d'origine.
- Le nombre de jours de congés sera notablement moindre.
- En cas de maladie, application du régime sécu avec notamment 3 jours de carence.
- Obligation d'assurer le service dans les départements limitrophes si les correspondants de ces départements auraient réintégré. Comment pourront ils faire face à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter en étant moins nombreux, en connaissant moins le département et tout ça avec 35 h ?
- Cotisations supplémentaires semestrielles pour la caisse fonctionnaire. Vont ils cotiser aux 2 caisses ?

- Fin des chèques vacances.

**La mutuelle se veut rassurante en disant que financièrement, elle compensera le manque à gagner de nos collègues. Avec quels fonds ? Avec quelle augmentation des cotisations ?**

Nous comprenons les légitimes craintes et interrogations de nos collègues. Ils ont toutes les raisons de se montrer inquiets et vigilants.

**2 : Quels effets pour les adhérents :**

Sans correspondants : Un service rendu dégradé :

- Qui accueillera et renseignera les adhérents sur leurs droits ? des plateformes téléphoniques ?
- Qui les conseillera pour les dossiers d'aide, de prêt, de caution, de remboursement ?
- Combien de dossiers risqueront de revenir du siège car incomplets, avec toutes les conséquences que chacun peut imaginer.

Si un autre agent accepte un détachement en remplacement des actuels correspondants ?

- Combien de temps avant qu'il ne soit opérationnel ?
- **Après 2006, aucune certitude de pérennité du détachement.**

Ces décisions vont avoir des conséquences considérables sur la vie de la mutuelle et de ses adhérents.

C'est la remise en cause accentuée des solidarités intergénérationnelle que nous avons déjà dénoncées avec la mise en place des choix multiples (multi santé, vita santé et prémi santé).

Demain, ceux qui pourront payer s'orienteront vers une protection sociale complémentaire, les autres devront se contenter de mutuelles à minima.

La santé devient une marchandise avec la logique du chacun pour soit sur fonds de profit maximum pour les sociétés privées d'assurance.



**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès demain des résultats de l'AG et des orientations qui s'en dégagent.**

**Pour la fédération des Finances CGT, il y a les décisions de la commission européenne  
mais il y a aussi la volonté politique.**

**Le gouvernement ne doit pas se retrancher derrière le paravent de la commission européenne  
pour mettre fin au dispositif actuel fondé sur la solidarité collective.**